

## SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU BANDAMA

Bordeaux – Grand-Lahou

Renseignements financiers  
Société forestière du Bandama  
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 31)

La Société forestière du Bandama « Dupuy et Cie » a été rachetée par MM. Noël, industriels à Bordeaux, principaux commanditaires de la dite société ; les nouveaux propriétaires ont l'intention de donner à cette affaire une plus grande extension.

---

AEC 1922/231 — Société forestière du Bandama, 32, cours d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX.

Capital. — Société en commandite, f. le 19 juil. 1919, 125.000 fr.

Objet — Exploit. des essences de bois de la Côte-d'Ivoire, notam. : acajou, iroko, rikio, bahia. — Société d'exploit. à Grand-Lahou.

Exp. — Quincaill., outillage, industriel, matériel pour entrepreneurs, moteurs.

Imp. — Bois, caoutch., cacao, huile et amandes de palme.

---

### La sixième foire de Bordeaux

---

MM. Albert Sarraut, ministre des colonies,  
et Rio, sous-secrétaire d'État à la marine marchande, l'ont inaugurée jeudi  
(*La France de Bordeaux*, 16 juin 1922)

.....  
MM. Sarraut et Rio et leur suite entrent peu après dans le stand de la Société forestière du Bandama. Leur attention est fortement retenue par plusieurs essences de bois de la Côte d'ivoire : l'acajou, le bossé, le makoré, l'iroko et notamment l'avodiré, appelée à remplacer certains sapins et tulipiers d'importation.

Le but des gouvernants est d'obtenir des exploitations forestières coloniales que leur effort se porte plus particulièrement sur les essences secondaires, dont les ministres et leur collègue ont pu admirer les échantillons au stand de la Société forestière du Bandama.

Deux superbes stèles en acajou figuré, d'un seul bloc de 2 mètres cubes chacune, supportant des plantes vertes, ayant comme « potiche d'art », des pieds d'éléphant ; et de superbes défenses d'ivoire qui parent ce stand, furent justement admirés par les visiteurs qui purent encore y examiner des peaux de singe, dont on fait les fourrures à la mode aujourd'hui.

---

À PROPOS DE LA MISSION MANGIN EN CÔTE D'IVOIRE

---

L'OPINION D'UN EXPLOITANT FORESTIER

(*La Petite Gironde*, 3 avril 1923)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Bobee\\_Exploitation\\_forestiere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Bobee_Exploitation_forestiere.pdf)

M. Steinmetz, directeur de la Société forestière du Bandama (18 ans de séjour à la Côte d'Ivoire)

---

Maurice Colrat inaugure officiellement la 7<sup>e</sup> foire d'échantillons de Bordeaux  
(*La France de Bordeaux*, 18 juin 1923)

L'inauguration de la septième foire d'échantillons de Bordeaux a eu lieu dimanche matin.

En raison de l'indisposition de M. Albert Sarraut, ministre des colonies, et à la suite d'une entente entre le Comité de la Foire, les autorités locales et Paris, c'est M. Colrat, garde des sceaux, vice-président du Conseil des ministres, qui a été délégué par le gouvernement, pour présider à l'inauguration officielle.

.....  
Au pavillon de gauche de l'Afrique Occidentale française, les autorités sont reçues par M. Armand Noël, l'un des directeurs et propriétaire de la Société forestière du Bandama. L'exposition de cette Société est vraiment remarquable et instructive. L'attention du ministre et des personnalités qui l'accompagnent est retenue par plusieurs essences de bois de la Côte d'Ivoire : l'acajou, le bossé, le makoré, l'iroko et notamment « l'avodiré », appelée à remplacer certains sapins et tulipiers d'importation.

Le but des gouvernants est d'obtenir des exploitations forestières coloniales que leur effort se porte plus particulièrement sur les essences secondaires, dont les ministres et leur cortège ont pu admirer les échantillons au stand de la Société forestière du Bandama. Quatre superbes stèles en acajou figure d'un seul bloc de 2 mètres cubes.

Mais il convient de citer d'une façon toute particulière dans l'exposition de la Société forestière du Bandama, le « SAM » destiné à la fabrication des moulures et baguettes d'électricité.

M. Armand Noël a été chaleureusement félicité pour le gros effort fourni par MM. Noël frères dans le domaine de l'importation des bois exotiques.

---

AEC 1926/308 — Société forestière du Bandama (S.F.B.),

32, cours d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX.

Tél. : 48-31. — Télég. : Bandama-Bordeaux. — © : A. B. C. 5<sup>e</sup> édit. — R.C. Bordeaux 992 B.

Capital. — Société en commandite, fondée le 24 février 1921, 125.000 fr.

Objet. — Exploitation des essences de bois de la Côte-d'Ivoire, notamment : acajou, iroko, bossé, sam, makoré. — Siège d'exploitation à Grand-Lahou.

Exp. — Quincaillerie, outillage industriel, matériel pour entrepreneurs, matériel roulant, moteurs.

Imp. — Bois.

Administrateurs. — MM. Lucien Noël, Armand Noël.

---

Chambre syndicale des  
producteurs de bois coloniaux français  
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1927)

Membres :  
Noël (Société forestière du Bandama, Côte d'Ivoire).

---

Publicité  
(*Le Courrier colonial illustré*, 25 décembre 1930)

**Société Forestière du Bandama**  
**GRAND LAHOU (COTE D'IVOIRE)**

Acajou, Posi, Lokoba, Tiama, Bossé, Makoré, Framiré,  
Fraké, Sam, etc.

STOCKS A BORDEAUX, LE HAVRE, PARIS,  
MARSEILLE, LYON

Bille acajou équarrée sur chantier prête à être mise à l'eau  
et billes déjà dromées pour la descente sur Lahou.

**CORRESPONDANT GÉNÉRAL :**  
**Société Bordelaise de Matériel et de Produits Coloniaux**  
20, Cours d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX — Tél. 84.207

FAILLITES  
(*La Journée industrielle*, 7 novembre 1933)

La Société Forestière du Bandama, en nom collectif, propriétaires : Armand et Lucien Noël, au capital de 1 million de francs, ayant son siège social à Grand-Lahou (Côte-d'Ivoire), et dont le correspondant en Europe est la Société bordelaise de matériel et produits coloniaux, 28, cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux, n'a rien de commun avec la Compagnie coloniale du Bandama précitée, déclarée en faillite.

---

AEC 1937/381 — Société forestière du Bandama (S.F.B.),

GRAND-LAHOU (Côte-d'Ivoire).

Correspondant général : Société Bordelaise de Matériel et Produits Coloniaux,  
28, cours d'Alsace-Lorraine, BORDEAUX.

Tél. : 84-207. — Télég. : Bordafric-Bordeaux. — © : A. B. C. 5<sup>e</sup> édit.

Capital. — 1 million de fr.

Objet. — Exploitation et exportation des essences de bois de la Côte-d'Ivoire, notamment : acajou, bossé, makoré, sapelli, sipo, tiama, avodiré, dibétou, iroko, noko, sam, ouamé pour déroulage. — Scierie mécanique à Grand-Lahou. — Plantations de cacao, café. — Siège d'exploitation : cercle de Grand-Lahou.

Administrateurs. — MM. Lucien Noël, Armand Noël.

---

Souscription au monument aux pionniers de la Côte d'Ivoire  
Huitième liste

(*Le Courrier de La Rochelle*, 14 août 1937)

[Arthur Verdier, Marcel Treich-Laplène et Amédée Brétignière]

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Arthur\\_Verdier.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Arthur_Verdier.pdf)

Société forestière du Bandama, à Bordeaux, 50 fr.

---